

Guilaine DJOUAKEP – FANDO,

Docteure en Droit public, ATER à l'Université de Bretagne Occidentale

Alternance politique et réformes constitutionnelles : une comparaison des Constitutions française et camerounaise à l'aube des élections de 2025

Résumé : cet article analyse les réformes nécessaires pour assurer une alternance politique effective en France et au Cameroun. En France, malgré la limitation des mandats présidentiels, les récents scrutins ont révélé des critiques sur l'impartialité et l'indépendance des institutions électorales, comme le Conseil constitutionnel. L'étude recommande la création d'une autorité électorale indépendante pour renforcer la transparence. Au Cameroun, l'absence de limitation des mandats et la dépendance d'ELECAM nuisent à l'alternance. S'inspirant des modèles africains réussis, cet article propose des réformes pour rendre ELECAM plus autonome et limiter les mandats, afin de promouvoir la stabilité démocratique et de renforcer la légitimité politique.

Mots clés : Alternance politique ; Limitation des mandats ; Indépendance électorale ; Réformes constitutionnelles ; Démocratie représentative.

Political Alternation and Constitutional Reforms: A Comparison of the French and Cameroonian Constitutions at the Dawn of the 2025 Elections

Abstract: this article examines the reforms needed to ensure effective political alternation in France and Cameroon. In France, despite the presidential term limits, recent elections have highlighted criticism regarding the impartiality and independence of electoral institutions, such as the Constitutional Council. The study recommends creating an independent electoral authority to strengthen transparency. In Cameroon, the lack of term limits and ELECAM's dependency hinder political alternation. Drawing on successful African models, this article

proposes reforms to make ELECAM more autonomous and to reinstate term limits to promote democratic stability and enhance political legitimacy.

Keywords: Political alternation; Constitutional reforms; Electoral independence; Term limits; Democratic institutions.

Introduction

La question de l'alternance politique est aujourd'hui au cœur des enjeux démocratiques dans de nombreux Etats modernes, confrontées à des défis croissants de légitimité institutionnelle et de représentativité. L'alternance, qui représente la possibilité pour une opposition politique de parvenir au pouvoir de manière pacifique et institutionnalisée, constitue un pilier fondamental de la démocratie. Pour qu'elle soit effective, elle repose non seulement sur la régularité et la transparence des élections, mais aussi sur des dispositifs constitutionnels clairs, garantissant une rotation du pouvoir. Ce dernier aspect prend une importance cruciale dans un contexte global où la longévité au pouvoir de certains dirigeants (notamment en Russie et dans certains Etats d'Afrique), associée aux risques d'abus institutionnels, peut entraver la vitalité démocratique.

À la veille des élections présidentielles de 2025 au Cameroun, la France et le Cameroun offrent des exemples contrastés de dispositifs constitutionnels en matière d'alternance politique, particulièrement en ce qui concerne la limitation des mandats et l'indépendance des institutions électorales. En France, la Constitution de la Ve République prévoit des mécanismes de limitation de la durée des mandats présidentiels, révisés notamment en 2008 pour restreindre le cumul successif des mandats présidentiels à deux. Bien que cette mesure vise à garantir une rotation du pouvoir, elle est sujette à des critiques quant à son efficacité réelle pour promouvoir une alternance politique dynamique. La question de l'indépendance des institutions chargées de superviser les élections reste également centrale, alors que des voix s'élèvent pour proposer une réforme en vue de renforcer l'impartialité et la transparence des processus électoraux.

En parallèle, la situation au Cameroun révèle une problématique distincte. Cet Etat a connu une suppression de la limitation des mandats en 2008, permettant au président de briguer indéfiniment le pouvoir. Cette modification a alimenté le débat autour de la pérennisation au pouvoir et de l'absence d'alternance effective. L'indépendance des institutions électorales, notamment ELECAM (Elections Cameroon), est également remise en question, et des observateurs nationaux et internationaux soulignent la nécessité de réformes pour garantir une impartialité et une transparence accrues lors des élections.

La comparaison entre la France et le Cameroun revêt une pertinence historique et institutionnelle particulière, car elle met en lumière des trajectoires de développement constitutionnel marquées à la fois par des influences communes et par des spécificités nationales. La France, en tant qu'ancienne puissance coloniale, a influencé les structures juridiques et politiques camerounaises. La France a constamment ajusté ses mécanismes pour assurer l'alternance démocratique, tandis que le Cameroun, bien que confronté à des défis

institutionnels spécifiques, puise partiellement dans l'héritage juridique français pour encadrer son système politique. Cependant, les révisions constitutionnelles et les pratiques institutionnelles propres à chaque État reflètent des contextes sociopolitiques uniques, rendant cette comparaison instructive pour identifier des pistes d'amélioration mutuelles. Cette analyse permet ainsi de saisir comment des dispositions constitutionnelles similaires peuvent mener à des dynamiques d'alternance très différentes et d'ouvrir des pistes de réflexion sur le potentiel d'amélioration des systèmes électoraux et démocratiques dans des contextes divers. Ainsi, il est pertinent de se demander dans quelle mesure les dispositions constitutionnelles relatives à la limitation des mandats et à l'organisation des élections en France et au Cameroun influencent-elles la possibilité d'une alternance politique effective ? La réponse à cette question implique une analyse de la manière dont les limitations de mandats et l'organisation des élections, assorties d'une évaluation de l'indépendance des institutions chargées de superviser les scrutins, favorisent ou entravent l'alternance politique dans ces deux contextes. Cette étude s'appuie sur une méthode comparative et critique, destinée à évaluer l'impact des dispositifs constitutionnels de la France et du Cameroun sur l'alternance politique. La recherche procèdera par plusieurs étapes. Dans un premier temps, elle analysera les textes constitutionnels et les réformes pertinentes dans chaque pays, afin d'examiner les dispositions spécifiques aux mandats présidentiels et leurs justifications théoriques. En complément, les travaux doctrinaux de juristes influents fourniront des perspectives théoriques sur l'alternance et sur l'efficacité de ces dispositifs.

Ensuite, cette étude se penchera sur les institutions électorales et leurs conditions d'indépendance dans les deux contextes, en tenant compte des critiques contemporaines et des propositions de réformes. Les études empiriques, notamment les travaux doctrinaux viendront éclairer les pratiques électorales et les degrés d'indépendance des organes de contrôle électoral, notamment le Conseil constitutionnel en France et ELECAM au Cameroun. Par cette méthode d'analyse croisée, cet article vise à montrer comment les dispositifs constitutionnels et institutionnels influencent concrètement la possibilité d'une alternance effective dans chaque pays.

Dans cette perspective, notre étude s'articule autour de deux axes majeurs. En effet, la première partie sera consacrée aux dispositifs constitutionnels existants dans chacun des deux pays et à leurs effets sur l'alternance politique (1). En France, l'analyse portera d'abord sur la limitation des mandats, introduite par la révision de 2008, pour déterminer si elle constitue une garantie suffisante de rotation du pouvoir. Ces développements évalueront également les débats autour des pratiques de contournement (cumul des mandats et fonctions, prolongement indirect du pouvoir) et examineront le rôle des institutions électorales, en particulier le Conseil constitutionnel, dont l'indépendance est parfois contestée dans la gestion des élections. Du côté camerounais, cette partie analysera la suppression de la limitation des mandats en 2008 et ses effets sur la concentration du pouvoir présidentiel, avant d'aborder le fonctionnement d'ELECAM et les critiques concernant son indépendance. En conclusion de cette partie, une évaluation critique des dispositifs des deux pays mettra en lumière leurs atouts et leurs lacunes en matière de promotion de l'alternance politique.

La seconde partie proposera une réflexion prospective sur les perspectives de réforme et les enjeux contemporains pour assurer une alternance politique effective (2). Pour la France, elle abordera les réformes potentielles pour renforcer l'indépendance des institutions électorales,

telles que la création d'une autorité électorale indépendante, tout en s'interrogeant sur les risques de crise de légitimité et les attentes en matière de démocratie représentative. Au Cameroun, cette partie s'attachera à discuter des réformes nécessaires pour instaurer une crédibilité accrue des processus électoraux, en s'inspirant de pratiques d'autres États africains. Cette analyse comprendra des propositions de réformes pour améliorer la transparence et l'intégrité des élections, avec des suggestions de révisions constitutionnelles pour limiter les modifications opportunistes et garantir l'indépendance des institutions.

Cet article visera à démontrer que, bien que les contextes français et camerounais soient très différents, des réformes ciblées et adaptées peuvent contribuer, dans chacun des deux pays, à renforcer la stabilité démocratique et la crédibilité des institutions électorales, en vue d'une alternance politique plus authentique et durable.

1. Les dispositifs constitutionnels et leurs effets sur l'alternance politique : une évaluation critique

L'alternance politique constitue une composante essentielle de la démocratie représentative, dans laquelle les dispositifs constitutionnels jouent un rôle clé. En limitant la concentration prolongée du pouvoir, les constitutions encadrent, au sein des États démocratiques, les conditions d'une rotation du pouvoir qui reflète les choix populaires (Beaud, 2020). Toutefois, l'efficacité de ces dispositifs, tant en France qu'au Cameroun, varie en fonction de la manière dont les limites de mandats et les organes de contrôle électoral sont conçus et appliqués. L'alternance politique ne peut être garantie sans une structure constitutionnelle solide qui impose une limitation des mandats, créant ainsi un espace pour le renouvellement du pouvoir au sein de l'État. En France, la réforme de 2008 a mis en place des limites visant à freiner la permanence des dirigeants, renforçant les fondements de la rotation démocratique. En revanche, au Cameroun, la suppression de la limitation des mandats en 2008 a suscité des critiques, de nombreux auteurs estimant qu'elle fragilise les garanties démocratiques et favorise la pérennisation du pouvoir en place.

De plus, les institutions électorales jouent un rôle central dans la légitimité des élections et, par extension, dans la validation des processus de succession démocratique. L'indépendance des institutions chargées de l'organisation des élections constitue un pilier indispensable de l'alternance, permettant d'assurer une transparence indispensable à la confiance citoyenne dans le processus électoral (Kamto, 2017). Ainsi, cette première partie propose une analyse critique des dispositifs constitutionnels encadrant l'alternance politique dans les deux systèmes étudiés. Elle s'articule autour de deux axes : d'une part, les dispositifs français visant à limiter le pouvoir exécutif par des mandats circonscrits (1.1.), et d'autre part, les particularités du Cameroun, où la suppression des limitations de mandats et les critiques récurrentes concernant l'indépendance des institutions électorales laissent entrevoir des obstacles majeurs à une alternance politique effective (1.2.).

1.1 La limitation des mandats et l'organisation électorale en France : entre principes et contestations

En France, la limitation des mandats présidentiels et l'organisation des élections sont perçues comme des garanties essentielles pour le renouvellement démocratique et la légitimité institutionnelle. La révision constitutionnelle de 2008, qui a inscrit la limitation des mandats présidentiels à deux termes consécutifs, visait précisément à limiter le risque de concentration excessive du pouvoir au sein de l'exécutif. Cependant, ce dispositif est l'objet de débats doctrinaux quant à sa capacité réelle à garantir une alternance effective, certains observateurs pointant les failles dans le dispositif de cumul des mandats et les possibilités de contournement, qui fragilisent la rotation démocratique.

Par ailleurs, les organes en charge de l'organisation des élections, tels que le Conseil constitutionnel, jouent un rôle de premier plan dans la transparence des scrutins, mais leurs interventions suscitent également des interrogations sur leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif. Les controverses sur l'indépendance de ces organes révèlent les défis de la démocratie française face aux exigences croissantes de neutralité et de transparence dans le processus électoral.

Cette sous partie examine ainsi les limites et les défis posés par le cadre constitutionnel français pour promouvoir une alternance politique réelle, en analysant d'abord les dispositifs de limitation des mandats (1.1.1) et ensuite le rôle des institutions électorales dans la consolidation d'une transparence électorale incontestée (1.1.2).

1.1.1. L'évolution des limitations de mandats : une garantie suffisante pour l'alternance ?

La révision constitutionnelle de 2008 a apporté des modifications significatives à l'architecture juridique de la limitation des mandats en France, inscrivant dans l'article 6 de la Constitution française des mesures visant à garantir une meilleure rotation des élites politiques. Toutefois, ces avancées ne sont pas toujours suffisantes pour garantir une alternance effective, en particulier au niveau des pratiques et des exceptions encore en vigueur. La réforme de 2008 introduit une limitation aux deux mandats consécutifs uniquement pour la présidence de la République, mais n'inclut pas de restrictions identiques pour les parlementaires. En conséquence, de nombreux élus continuent de cumuler des mandats locaux et nationaux, ce qui leur permet de maintenir une influence politique malgré le renouvellement partiel de leurs fonctions.

Par ailleurs, la loi de 2014 ¹ a interdit le cumul de mandats exécutifs avec une fonction parlementaire, mais les élus peuvent continuer à exercer des fonctions locales sans responsabilité exécutive directe, contournant ainsi l'esprit des réformes. En pratique, cette situation affaiblit le renouvellement démocratique et freine la rotation des élites politiques.

Ces limites illustrent une problématique récurrente : les réformes partielles ne parviennent pas toujours à empêcher les stratégies de contournement. Certains observateurs estiment que ces

¹ Loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur

réformes auraient besoin de mesures plus strictes pour réellement limiter l'influence politique à long terme d'une même personne, notamment par une interdiction plus large de cumul et des limitations temporelles plus généralisées.

Une évaluation critique de ces révisions et des pratiques en cours est donc essentielle pour mieux cerner les mécanismes institutionnels à consolider afin de renforcer la démocratie représentative en France. Elle permettrait d'identifier des pistes de réforme nécessaires pour promouvoir une véritable rotation du pouvoir et assurer ainsi le renouvellement des représentants politiques dans le respect des attentes démocratiques.

1.1.2. Les institutions électorales : une indépendance sous surveillance

L'indépendance des institutions chargées de superviser le processus électoral est cruciale pour garantir la transparence et l'intégrité des élections en France. Parmi ces institutions, le Conseil constitutionnel occupe une place prépondérante, assurant non seulement la conformité des lois électorales avec la Constitution, mais également la régulation des processus électoraux eux-mêmes (Rousseau, 2019). Le rôle du Conseil constitutionnel est central dans la protection des droits électoraux et la préservation de l'équilibre des pouvoirs au sein de la Ve République. Toutefois, des interrogations subsistent quant à son indépendance réelle et à son efficacité dans la lutte contre les dérives électorales.

L'évaluation de l'indépendance du Conseil constitutionnel révèle des défis significatifs. Bien que ses membres soient nommés en grande partie par des instances indépendantes (selon l'article 56 de la Constitution, trois membres sont nommés par le président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale et trois par le président du Sénat), leur proximité avec le pouvoir exécutif soulève des doutes sur leur capacité à agir sans influence extérieure. Cette situation est exacerbée par les critiques concernant la gestion des élections, notamment les accusations de partialité dans certaines décisions. En effet, le Conseil constitutionnel a fait face à plusieurs critiques concernant sa gestion des élections, souvent liées à des accusations de partialité dans ses décisions. Par exemple, lors des élections législatives de 2022, des contestations ont émergé concernant l'affiliation politique de certains candidats, ce qui a soulevé des doutes sur l'impartialité du Conseil dans ses jugements, notamment en ce qui concerne la vérification des manœuvres pouvant tromper les électeurs sur les soutiens politiques ¹. De plus, des dysfonctionnements notables lors du vote électronique ont également été mis en avant. Le Conseil a annulé des élections dans deux circonscriptions des Français établis hors de France à cause d'un taux de délivrance de mots de passe pour voter qui était très bas, empêchant ainsi de nombreux électeurs de participer au scrutin. Ces situations ont conduit à des remises en question sur la sincérité des élections et ont mis en lumière des failles dans les processus électoraux, alimentant des doutes sur l'objectivité du Conseil ². Ces critiques illustrent les défis que rencontre le Conseil constitutionnel en matière de perception de son indépendance et de sa capacité à garantir des élections transparentes et justes.

¹ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2023/202331ELEC.htm>

² <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/le-conseil-constitutionnel-annule-en-raison-des-dysfonctionnements-intervenues-lors-du-vote>

Par ailleurs, d'autres organes, comme la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), se voient également assigner la tâche de garantir une élection transparente, mais leur efficacité est souvent remise en question. La CNCCFP, bien qu'elle dispose d'un mandat pour surveiller le financement des campagnes électorales, fait face à des limites en matière d'autonomie et de ressources, ce qui nuit à sa capacité d'action. En effet, bien qu'elle soit une autorité indépendante, elle dépend en grande partie des financements et des ressources allouées par l'État. Cette dépendance peut influencer son fonctionnement et limiter sa capacité à agir de manière autonome. Des critiques ont été formulées sur le fait qu'une trop grande proximité avec le pouvoir exécutif peut nuire à la perception d'indépendance et à la rigueur de ses enquêtes ¹.

Les critiques récentes concernant la gestion des élections en France portent notamment sur les irrégularités dans le financement des campagnes, ainsi que sur des préoccupations relatives à la partialité des médias et à l'influence des lobbies. Ces enjeux soulèvent des questions quant à la crédibilité du système électoral et à la confiance des citoyens envers leurs institutions. À cet égard, des propositions de réforme ont émergé pour renforcer l'indépendance et l'efficacité des organes de contrôle. Parmi celles-ci, la création d'une autorité électorale indépendante dotée de pouvoirs élargis pourrait constituer une solution prometteuse pour améliorer la transparence et l'équité du processus électoral.

En conclusion, la discussion autour du rôle du Conseil constitutionnel et d'autres institutions électorales met en lumière la nécessité de garantir leur indépendance pour renforcer la confiance des citoyens dans le système démocratique. Une évaluation critique des mécanismes actuels et l'examen des propositions de réforme s'avèrent essentiels pour consolider l'intégrité du processus électoral en France. À travers ces réflexions, il est impératif d'envisager des mesures qui pourraient mieux protéger les droits des électeurs et promouvoir une alternance politique véritable.

1.2 La situation camerounaise : un cadre constitutionnel qui favorise la pérennisation du pouvoir

À l'inverse du modèle français, le cadre constitutionnel camerounais a, depuis la révision de 2008 (en particulier celui de l'article 6 de la constitution camerounaise), permis un maintien prolongé du pouvoir exécutif en levant la limite des mandats présidentiels. Cette suppression a suscité de nombreuses critiques, tant au niveau national qu'international, en raison de l'effet de pérennisation du pouvoir qu'elle génère, compromettant ainsi la possibilité d'une alternance démocratique au Cameroun (Ki-Zerbo, 2014). La doctrine souligne qu'un tel choix constitutionnel alimente une concentration du pouvoir, créant des tensions sociales et politiques dans un contexte où les institutions manquent de crédibilité et où l'équité du processus électoral est régulièrement remise en question. De plus, l'institution en charge de l'organisation des élections, Elections Cameroon (ELECAM), est souvent critiquée pour son indépendance plus théorique que réelle, en raison de la composition de ses membres et de ses modalités de fonctionnement. Une institution électorale qui ne garantit pas une transparence

¹ Pour plus de détails consulter les rapports annuels de la CNCCFP <https://cnccfp.fr/>

effective est souvent perçue comme un instrument de légitimation du pouvoir en place, rendant toute alternance politique incertaine.

Cette sous-partie explore les conséquences de la suppression de la limitation des mandats sur la possibilité d'une alternance démocratique au Cameroun (1.2.1.) et examine l'indépendance contestée d'ELECAM dans la gestion des processus électoraux, qui limite de facto l'efficacité du processus démocratique (1.2.2).

1.2.1. La suppression de la limitation des mandats en 2008 : un obstacle à l'alternance démocratique

La révision constitutionnelle de 2008 au Cameroun a marqué un tournant décisif dans l'évolution politique de cet Etat en abolissant la limitation des mandats présidentiels. Avant cette réforme, la Constitution de 1996 imposait une restriction à deux mandats consécutifs pour le président. Cependant, cette limitation a été supprimée, ouvrant ainsi la voie à la pérennisation du pouvoir de Paul Biya, président depuis 1982. Cette modification a suscité de vives critiques tant sur le plan national qu'international, alimentant les craintes d'un affaiblissement des principes démocratiques au Cameroun (Sourang, 2019).

L'impact de cette suppression sur l'alternance politique est significatif. En levant les restrictions sur le nombre de mandats, le gouvernement a consolidé sa position, rendant pratiquement impossible la rotation du pouvoir. Cette décision a engendré un climat d'instabilité politique et de défiance vis-à-vis des institutions démocratiques (Sompougdu, 2020). Les élections se déroulent désormais dans un contexte où l'opposition est souvent marginalisée, et les voix dissidentes sont étouffées par des mesures répressives. La suppression des limitations de mandats a donc contribué à la solidification d'un système autoritaire, où la continuité du pouvoir est privilégiée au détriment de l'alternance démocratique.

Face à cette situation, des pressions internes et internationales se font sentir pour réintroduire des limitations des mandats. Les acteurs politiques de l'opposition et la société civile appellent à un retour à des principes démocratiques qui garantissent la rotation du pouvoir et l'égalité des chances lors des élections. Au niveau international, des organisations telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) encouragent les États membres à respecter les normes démocratiques, y compris les limitations de mandats. Des campagnes de sensibilisation et des mouvements populaires ont également émergé pour revendiquer des réformes constitutionnelles favorisant une véritable alternance politique.

Néanmoins, ces efforts rencontrent de nombreux obstacles. Le pouvoir en place utilise des tactiques de dissuasion pour réprimer les mouvements contestataires et maintenir son autorité. De plus, la faiblesse des institutions judiciaires et l'absence d'un cadre légal propice à une contestation efficace compliquent la réintroduction de limitations des mandats. Par conséquent, il est essentiel d'analyser en profondeur ces pressions internes et internationales, afin de mieux comprendre les dynamiques politiques actuelles et les perspectives d'un retour à une gouvernance démocratique au Cameroun.

L'étude de la suppression des limitations de mandats en 2008 met en lumière un obstacle majeur à l'alternance démocratique au Cameroun. Les implications de cette révision constitutionnelle sont profondes, affectant non seulement le paysage politique interne, mais aussi les relations du pays avec la communauté internationale. À travers cette analyse, il est crucial d'explorer les possibilités de réforme et les enjeux associés à la restauration des limitations des mandats, afin de favoriser une véritable alternance politique

1.2.2. Institutions électorales camerounaises : indépendance théorique ou pratique ?

L'institution chargée de l'organisation des élections au Cameroun, Elections Cameroon (ELECAM), a été créée en 2006 dans le but de garantir des élections transparentes et crédibles. Toutefois, malgré cette mission officielle, l'analyse de son fonctionnement révèle de profondes lacunes concernant son indépendance et son efficacité, notamment lors des élections présidentielles et législatives récentes (les plus emblématiques étant les élections présidentielles de 2018). La crédibilité d'ELECAM a été compromise par des allégations de partialité, ce qui a suscité des critiques tant au niveau national qu'international (Ihl, 2002).

L'un des principaux problèmes rencontrés par ELECAM réside dans sa dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, ce qui remet en question sa capacité à agir de manière autonome. Le mode de désignation des membres d'ELECAM, souvent perçu comme influencé par les autorités politiques, soulève des préoccupations quant à leur impartialité. En effet, le conseil d'administration d'ELECAM est composé de 18 membres dont le président et le vice-président sont nommés par le président de la République (pour un mandat de quatre ans renouvelable) par décret présidentiel¹. Cette nomination crée un conflit d'intérêts potentiel. Cette situation a conduit à des accusations de manipulation et d'ingérence dans le processus électoral, nuisant ainsi à la confiance du public envers les résultats des élections (Kamto, 2017).

Les récentes élections de 2018 au Cameroun ont été marquées par des irrégularités, notamment des problèmes liés à l'inscription des électeurs, à la transparence du financement des campagnes, à des accusations de tripatouillages et à la couverture médiatique des candidats. Ces défaillances ont exacerbé les doutes sur l'intégrité d'ELECAM et ont été à l'origine de manifestations et de revendications populaires pour des réformes électorales. Les acteurs de l'opposition (notamment Maurice KAMTO), ainsi que des observateurs nationaux et internationaux, ont dénoncé le manque d'égalité de traitement entre les différents partis politiques, ce qui a compromis le principe fondamental d'une compétition électorale libre et équitable.

Pour remédier à ces insuffisances et garantir une meilleure autonomie d'ELECAM, plusieurs réformes doivent être envisagées. Tout d'abord, il est impératif de revoir le mode de nomination des membres de l'institution afin d'assurer une représentativité et une indépendance accrues. Par exemple, la création d'une commission indépendante composée de membres de tous les partis politiques camerounais, chargée de sélectionner les membres d'ELECAM sur la base de critères objectifs pourrait contribuer à renforcer la légitimité de l'institution.

¹ Loi n° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'ELECAM

Ensuite, il serait souhaitable de mettre en place des mécanismes de contrôle externes permettant de surveiller le processus électoral de manière transparente. La participation d'observateurs indépendants, tant nationaux qu'internationaux, pourrait apporter une garantie supplémentaire quant à la validité des élections. En effet, la présence d'observateurs électoraux indépendants est généralement perçue comme une garantie de transparence lors des élections. Cependant, des cas de corruption ou de manipulation impliquant de prétendus observateurs ont été signalés au Cameroun. En 2018, lors de l'élection présidentielle, des individus se sont présentés comme des observateurs de Transparency International, affirmant que le scrutin s'était déroulé de manière transparente et crédible. Or, l'organisation a démenti avoir déployé une mission d'observation au Cameroun, précisant que ces personnes n'avaient aucune affiliation avec elle. Cette situation met en lumière les limites d'une telle solution.

En outre, des mesures devraient être adoptées pour améliorer l'accès aux informations électorales et garantir un égal accès des candidats aux médias, ce qui favoriserait un climat de confiance lors des campagnes électorales.

L'analyse du fonctionnement d'ELECAM révèle une institution qui, malgré des objectifs ambitieux, souffre d'une indépendance compromise par des influences politiques. Les critiques formulées à l'encontre de sa gestion, ainsi que les propositions de réforme visant à garantir une plus grande autonomie des institutions électorales, mettent en lumière les défis auxquels le Cameroun est confronté dans sa quête d'une démocratie véritablement participative. L'amélioration de l'indépendance d'ELECAM est essentielle pour renforcer la confiance des citoyens dans le processus électoral et favoriser ainsi une alternance politique réelle.

2. Perspectives de réforme et enjeux pour une alternance politique effective et une indépendance électorale renforcée

La consolidation des mécanismes de l'alternance et de l'indépendance des institutions électorales s'avère cruciale pour le maintien de la légitimité démocratique. Les études montrent que la pérennité des démocraties modernes repose non seulement sur la limitation du pouvoir exécutif mais aussi sur l'établissement de structures institutionnelles capables de garantir une transparence dans l'organisation des élections. En effet, les défis contemporains de la démocratie exigent des réformes innovantes qui assurent une représentativité crédible et une régulation effective des processus électoraux. En France, les critiques sur le cumul des mandats et la montée de l'abstention révèlent un besoin de redéfinition des dispositifs en place afin d'adapter la démocratie représentative aux réalités modernes. Pour le Cameroun, la régulation de l'alternance politique doit être appuyée par des institutions électorales véritablement autonomes, capables de contrer les pratiques visant à conserver le pouvoir sans une réelle légitimité démocratique. La création d'organes de contrôle indépendants et l'institutionnalisation de limites de mandats apparaissent alors comme des solutions de réformes possibles pour garantir une alternance politique réelle et stable.

Cette deuxième partie se concentrera donc sur l'analyse des pistes de réformes pouvant être adoptées pour renforcer l'alternance et l'indépendance des institutions électorales dans les deux Etats étudiés. Elle soulignera, d'une part, la nécessité d'une refonte des institutions

électorales en France afin de garantir une indépendance accrue (2.1.) et, d'autre part, les réformes urgentes requises au Cameroun pour parvenir à des processus électoraux crédibles et respectueux des principes démocratiques (2.2.).

2.1. Les défis contemporains de la démocratie : garantir l'indépendance électorale pour une alternance réelle

Les enjeux contemporains de la démocratie en France et au Cameroun soulignent la nécessité de réformes pour renforcer l'indépendance des institutions électorales, facteur clé d'une alternance politique effective. La France, bien que dotée d'institutions relativement robustes, n'échappe pas aux défis posés par la montée du populisme et la perte de confiance envers les institutions, perçues comme déconnectées de la volonté populaire (Rousseau, 2013). Cette défiance appelle à une réflexion sur l'opportunité de créer une autorité électorale véritablement indépendante, renforçant la transparence et l'équité des processus électoraux. En parallèle, au Cameroun, le cadre institutionnel actuel, marqué par une subordination d'ELECAM aux influences politiques, rend incertaine la crédibilité des scrutins et compromet la légitimité des résultats électoraux. Le renforcement de l'indépendance électorale est crucial pour assurer un équilibre démocratique, surtout dans les États en développement (Coulibaly, 2022).

Cette sous partie propose d'aborder, d'une part, les réformes nécessaires en France pour revitaliser la démocratie représentative (2.1.1.) et, d'autre part, les pistes de transformation institutionnelle au Cameroun pour assurer des élections crédibles, transparentes et inclusives, dans un contexte marqué par des demandes de réformes structurelles (2.1.2.).

2.1.1. En France : les réformes nécessaires pour renforcer la démocratie représentative

Les récentes élections législatives en France, particulièrement celles de 2022 et de 2024, témoignent d'une démocratie représentative en pleine mutation. Les élections législatives de 2022, marquées par un taux d'abstention alarmant de près de 53 %, illustrent cette défiance. Ce taux élevé d'abstention s'accompagne d'une polarisation politique croissante, avec l'émergence de nouvelles forces telles que la NUPES (Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale) et le Rassemblement National, qui contestent le système en place et remettent en question l'autorité des partis traditionnels. La fragmentation du paysage politique témoigne d'un mécontentement général à l'égard d'une classe politique jugée déconnectée des réalités citoyennes, comme l'affirme Pierre Rosanvallon dans son analyse de la crise de la démocratie représentative (Rosanvallon, 2008). En 2024, la dissolution de l'Assemblée nationale en France a ravivé le débat sur l'indépendance et la stabilité des institutions électorales, soulignant un besoin criant de réforme. La dissolution, déclenchée en réponse aux tensions politiques et à une majorité parlementaire fragile, montre les limites des mécanismes actuels pour assurer une alternance politique stable et légitime. Ces périodes d'instabilité accentuent une crise de légitimité des institutions, exacerbée par la montée des mouvements populistes qui exploitent le mécontentement citoyen.

La critique de la démocratie représentative ne s'arrête pas aux seuls résultats électoraux, mais inclut également la perception publique des processus et de l'intégrité des institutions en

charge. Ces événements illustrent le risque de voir les institutions de la Ve République perçues comme incapables de répondre aux attentes démocratiques modernes. Des propositions de réformes, telles que la création d'une autorité électorale indépendante, sont avancées pour renforcer la crédibilité des élections et l'impartialité dans la gestion des scrutins. Une telle autorité, similaire à celle en vigueur dans d'autres démocraties (notamment la Commission électorale britannique au Royaume-Uni, ou encore la Commission électorale fédérale aux États-Unis), pourrait renforcer l'indépendance du processus électoral, réduisant l'influence de l'exécutif et des partis politiques majoritaires.

En réponse aux mouvements contestataires, certains auteurs proposent également de redéfinir les critères de dissolution parlementaire ou de limiter les conditions de recours, afin de prévenir une utilisation perçue comme stratégique ou politisée de ce pouvoir exécutif. Des réformes envisagées incluent également la modernisation des processus de nomination aux institutions électorales et la clarification de leurs compétences pour éviter des conflits d'interprétation qui sapent leur efficacité.

En somme, ces événements montrent que les réformes visant à protéger la démocratie représentative passent par une plus grande autonomie et un encadrement renforcé des institutions électorales.

2.1.2. Au Cameroun : réformes nécessaires pour un processus électoral crédible

Les défis auxquels fait face le Cameroun en matière de transparence et d'intégrité électorale soulignent l'urgence de réformes pour restaurer la crédibilité du processus électoral. L'institution chargée d'organiser les élections, Elections Cameroon (ELECAM), est souvent critiquée pour son manque d'indépendance et sa vulnérabilité aux pressions politiques. Ces critiques s'expliquent en partie par les modalités de nomination de ses membres, qui sont perçues comme un levier de contrôle indirect exercé par le pouvoir exécutif. Cette dépendance affaiblit la confiance des citoyens dans l'équité du système électoral et alimente le sentiment que les élections sont largement symboliques, en particulier dans les pays où les institutions électorales ne sont pas autonomes.

Face à cette situation, plusieurs réformes sont envisageables pour renforcer l'impartialité d'ELECAM et garantir un processus électoral crédible. D'une part, la révision des modalités de nomination des membres de l'institution électorale pourrait introduire une sélection plus diversifiée et représentative des parties prenantes, inspirée par les pratiques d'autres États africains qui ont opéré de telles réformes avec succès. Par exemple, des pays comme le Ghana et le Sénégal ont mis en place des processus de nomination plus transparents et multipartites pour leurs institutions électorales, permettant ainsi d'accroître la neutralité perçue de ces organes et la légitimité de leurs décisions.

D'autre part, la réforme de la supervision et de l'évaluation des opérations électorales au Cameroun serait cruciale pour renforcer l'intégrité des scrutins (Ki-Zerbo, 2014). Les récentes élections, marquées par des allégations de fraude et de manipulation, ont montré la nécessité de mettre en place des mécanismes de contrôle indépendants, tels que des observateurs internationaux ou des audits post-électorales rigoureux. L'ouverture à des organisations internationales ou africaines d'observation électorale pourrait jouer un rôle clé pour garantir une évaluation objective des scrutins.

En conclusion, la mise en œuvre de réformes institutionnelles substantielles, notamment au sein d'ELECAM, constituerait un pas essentiel vers l'établissement d'un processus électoral fiable et démocratique au Cameroun. De telles mesures contribueraient à restaurer la confiance des citoyens dans les élections et, par là même, à renforcer la légitimité du pouvoir politique au Cameroun.

2.2. Redéfinir le rôle des institutions pour une meilleure garantie de l'alternance politique

La question de l'alternance politique implique une redéfinition des missions et de l'indépendance des institutions constitutionnelles, tant en France qu'au Cameroun, pour assurer une véritable rotation du pouvoir. En France, si le Conseil constitutionnel incarne l'un des garants de l'équité électorale, certaines voix doctrinales plaident pour un renforcement de ses attributions ou pour l'institutionnalisation de nouveaux mécanismes de contrôle qui permettraient de surmonter les faiblesses actuelles. Au Cameroun, le besoin de réformes est encore plus pressant : les critiques envers les révisions constitutionnelles opportunistes et la concentration du pouvoir appellent à des changements profonds dans la structuration de l'État. Sans une révision sérieuse des mécanismes institutionnels, la pérennisation des élites au pouvoir compromet l'émergence d'une alternance véritablement démocratique.

Cette sous partie explorera donc les perspectives de révision des mécanismes institutionnels en France (2.2.1.) et au Cameroun (2.2.2), avec l'objectif de formuler des propositions concrètes pour garantir une alternance politique effective par une refonte de la mission des institutions clés dans chaque contexte.

2.2.1. Pour la France : vers une révision des mécanismes de contrôle des élections

La France, bien que dotée de solides institutions électorales, fait face à de nouveaux défis liés à la transparence et à l'équité du processus électoral. Les récents scrutins, dont les élections législatives de 2022 et 2024, organisées à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, ont suscité des débats sur l'efficacité des mécanismes actuels de contrôle et sur leur capacité à répondre aux enjeux modernes de la vie démocratique. Ces mécanismes de contrôle, centrés autour du Conseil constitutionnel, révèlent des lacunes importantes, notamment en matière d'encadrement des dépenses électorales et de lutte contre les manipulations numériques. Ces dispositifs sont critiquables car la concentration des compétences de contrôle électoral au sein du Conseil constitutionnel pourrait limiter l'efficacité des contrôles, surtout dans un contexte où la complexité des enjeux électoraux ne cesse de croître.

Face à cette réalité, plusieurs propositions de révision des mécanismes de contrôle ont émergé dans la doctrine. Certains auteurs plaident pour un élargissement du rôle du Conseil constitutionnel, afin qu'il puisse surveiller de manière plus proactive les étapes du processus électoral et intervenir, si nécessaire, avant même la proclamation des résultats (Rousseau, 2019). Une autre option envisagée consisterait à créer une autorité indépendante spécifiquement dédiée à la surveillance des élections, dont le mandat inclurait la vérification

de la transparence des campagnes électorales, la régulation de l'usage des médias sociaux, et le contrôle des nouvelles formes de propagande numérique.

Ces réformes permettraient d'alléger la charge pesant sur le Conseil constitutionnel et d'apporter une expertise plus pointue face aux nouvelles problématiques, en s'inspirant par exemple de la Commission électorale indépendante mise en place au Royaume-Uni, qui a pour mission de surveiller le bon déroulement des scrutins et de garantir l'intégrité des résultats. En renforçant la spécialisation et l'autonomie des contrôles, la France pourrait améliorer la transparence et l'équité de son processus électoral, tout en répondant de manière proactive aux menaces modernes pesant sur ses institutions démocratiques.

Ainsi, une révision des mécanismes de contrôle électoral en France apparaît aujourd'hui comme une nécessité, non seulement pour prévenir les dérives potentielles, mais également pour consolider la confiance des citoyens dans les institutions républicaines. La création de nouvelles structures de contrôle ou l'élargissement des compétences du Conseil constitutionnel pourraient représenter des avancées significatives vers une démocratie plus robuste et résiliente.

2.2.2 Pour le Cameroun : vers des réformes constitutionnelles structurantes

Au Cameroun, les réformes constitutionnelles s'avèrent indispensables pour établir un cadre institutionnel qui promeut la transparence et renforce la crédibilité démocratique (Engo, 2023). Les révisions constitutionnelles actuelles, souvent perçues comme motivées par des intérêts politiques, fragilisent la légitimité des institutions et encouragent les ajustements opportunistes des règles électorales. Cet usage flexible de la Constitution en Afrique est critiquable au regard de l'effet délétère des révisions constitutionnelles visant à consolider le pouvoir au détriment de la démocratie et de la stabilité politique.

Une réforme constitutionnelle au Cameroun pourrait donc inclure l'intégration de mécanismes limitant les modifications opportunistes de la Constitution, tels que des procédures renforcées d'adoption des amendements ou une consultation obligatoire du peuple lors des révisions portant sur les mandats présidentiels. En outre, la mise en place de clauses de verrouillage constitutionnel, empêchant la modification de certaines dispositions fondamentales relatives aux élections et aux mandats, garantirait une alternance pacifique et éviterait le risque d'instabilité politique. Cette structure constitutionnelle, inspirée des expériences d'autres États africains, consoliderait l'indépendance des institutions électorales et favoriserait une application cohérente et pérenne des principes démocratiques.

Ces réformes contribueraient également à renforcer l'indépendance des institutions électorales, comme ELECAM, en modifiant les modalités de nomination de ses membres et en limitant l'ingérence du pouvoir exécutif. Le modèle kényan, avec sa Commission électorale indépendante et ses gardes fous constitutionnels, représente une source d'inspiration importante pour le Cameroun. En renforçant l'autonomie de l'institution électorale et en lui garantissant les moyens de remplir son mandat de manière impartiale, le Cameroun pourrait établir une base crédible pour des élections plus justes et transparentes.

L'adoption de ces réformes constitutionnelles structurantes pourrait ainsi transformer profondément le paysage politique camerounais. En garantissant des institutions plus

indépendantes et un cadre constitutionnel stable, le Cameroun renforcerait la légitimité de ses processus électoraux et consoliderait la confiance des citoyens dans ses institutions démocratiques.

Conclusion

L'alternance politique, pierre angulaire de tout régime démocratique, dépend étroitement de la mise en place de dispositifs constitutionnels et institutionnels visant à assurer la rotation du pouvoir de manière pacifique et légitime. L'analyse comparative menée entre la France et le Cameroun met en lumière les enjeux spécifiques auxquels chaque pays fait face en matière d'alternance et souligne les défis communs, notamment la nécessité de limiter le pouvoir exécutif et de garantir l'indépendance des institutions électorales. En France, bien que la limitation des mandats ait été introduite pour renforcer la dynamique de renouvellement, la légitimité des élections et l'indépendance des institutions de contrôle, telles que le Conseil constitutionnel, font l'objet de débats qui illustrent un besoin de réformes supplémentaires. Au Cameroun, l'absence de limitation des mandats et les critiques portant sur l'indépendance d'ELECAM témoignent des obstacles profonds à une alternance effective et à la consolidation démocratique.

Les constats tirés de cette étude mettent en lumière la nécessité d'un réexamen des mécanismes constitutionnels et institutionnels dans les deux pays. Pour la France, l'instauration d'une autorité électorale véritablement indépendante pourrait renforcer la confiance dans les processus électoraux et garantir une transparence accrue, permettant de répondre aux critiques relatives à l'impartialité des institutions actuelles. Quant au Cameroun, la réintroduction d'une limitation des mandats et une réforme substantielle d'ELECAM, en visant son autonomie et sa crédibilité, apparaissent comme des impératifs pour promouvoir une transition démocratique authentique. En cela, les exemples d'autres États ayant mis en place des institutions électorales autonomes et des limitations strictes des mandats pourraient inspirer des réformes adaptées aux réalités locales.

Cette analyse ouvre des perspectives plus vastes, rappelant la nécessité de repenser la gouvernance constitutionnelle à l'heure des enjeux contemporains. La tendance à la personnalisation et à la concentration du pouvoir, commune aux régimes parlementaires comme présidentiels, appelle à une vigilance renforcée des législateurs et des instances constitutionnelles pour garantir l'alternance politique. Dans un monde globalisé où les organisations internationales jouent un rôle croissant, le soutien d'entités comme l'Union européenne et l'Union africaine pourrait devenir essentiel pour promouvoir des réformes et accompagner les pays dans la mise en place d'institutions électorales véritablement indépendantes.

Au-delà des cas français et camerounais, cette réflexion appelle à un élargissement des garanties constitutionnelles pour les démocraties modernes. Elle invite à promouvoir un modèle de gouvernance adaptable, capable de satisfaire les exigences croissantes de transparence et d'efficacité tout en restant fidèle aux principes de l'État de droit. En somme, l'évolution des constitutions, qu'elle concerne des démocraties établies ou émergentes, ne

saurait se limiter à des ajustements techniques : elle doit traduire une volonté politique de revigorer les démocraties et d'assurer une alternance politique authentique, préservant ainsi la vitalité démocratique à l'échelle mondiale.

Bibliographie

BEAUD O. (dir.), (2007) *La controverse sur le gardien de la Constitution et la justice constitutionnelle. Kelsen contre Schmitt*, Paris, Editions Panthéon-Assas, 220 p.

BEAUD O. (dir.) (2020) *Etat de la Constitution (Les billets du blog Jus Politicum)*, Paris, Editions Panthéon-Assas, 322 p.

COULIBALY A. (2022), « Le juge constitutionnel et la consolidation de la démocratie en Afrique francophone », *Revue juridique africaine*, vol. 15, n° 3, p. 223-245.

ENGO J. M. (2023), *La stabilité constitutionnelle au Cameroun et en Afrique de l'Ouest : analyse critique*, Presses de l'Université de Yaoundé.

IHL O. (2002), « La fraude électorale », *Revue française de science politique*, vol. 52, p. 123-138.

KAMTO M. (2017) « Le contrôle de la mise en œuvre nationale des règles et standards internationaux de la démocratie en Afrique. Des chaînons manquants ? », in K. AHADZINONOU, D. KOKOROKO, A. KPODAR, J.F. AIVO (dir.), *Démocratie en question. Mélanges en l'honneur du professeur Théodore Holo*, Toulouse, 2017, p.96-107.

KI-ZERBO J. (2014), *Les États africains et la question de la réforme constitutionnelle*, L'Harmattan, Paris 123 p.

KRAUD G. (2003), *Les manipulations électorales en Afrique : enjeux et perspectives*, Karthala, Paris, 193 p.

ROUSSEAU D. (dir.) (2019), *Les Cours constitutionnelles, garantie de la qualité démocratique des sociétés ? : actes du colloque organisé le 12 juillet 2018 par le Tribunal constitutionnel d'Andorre*, LGDJ, une marque de Lextenso, Grands colloques, 254 p.

ROUSSEAU D. (2013) (dir.), *L'élection présidentielle*, Dalloz, Thèmes et commentaires, 161 p.

ROSANVALLON P. (2008), *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Éd. du Seuil, 2008, 350 p.

SOURANG M. F. (2019), « Les défis de l'alternance démocratique en Afrique francophone », *Revue africaine des sciences politiques*, vol. 10, n° 2, p. 52-70.

SOMPOUGDOU J.-M. (2020), *L'alternance dans les constitutions des États de l'Afrique noire francophone*, thèse publiée sur HAL Open Science 452 p.